

Fun des ouvriers, Raoul Tassart, âgé de 16 ans, demeurant rue du Fontenois, s'est fait une entorse au pied gauche, qui le feront à clôturer un mois d'après le docteur Lepers.

— Henri Bulteau, tisserand, âgé de 56 ans, demeurant rue de Valenciennes, travaillant pour le compte de MM. les Fils d'Alfred Motte, fabricants, s'est fait une contusion costale droite, en s'abattant une encoûpe. M. le docteur Dispa, lui a ordonné dix jours de repos.

Un homme de peine, au service de Mme veuve Deroubaix et fils, marchands de vieux métaux, s'est blessé en soulevant un fardeau. M. le docteur Deléclercq, qui a examiné l'ouvrier, Joseph Desmet, âgé de 45 ans, demeurant rue Lacroix, lui a prescrit huit jours de repos.

— A la filature de M. Jules Ernout, un homme de peine s'est blessé aux reins en tombant. M. le docteur Dispa qui a examiné l'ouvrier, Arthur Lanérand, âgé de 32 ans, demeurant rue de Mouvaux, curé Louis Frère, lui a ordonné dix jours de repos.

— Auguste Bivrin, domestique, âgé de 63 ans, au service de Mme veuve Gaydet et fils, teinturiers, a été blessé à l'épaule et au bras gauche, par sa voiture. L'ouvrier qui habite rue des Arts devra, d'après l'avis de M. le docteur Lepers, s'absenter quinze jours de repos.

Les chauffeurs de la teinturerie-apprêt de M. Brownay-Degeyter, s'est blessé au genou gauche, en tombant. M. le docteur Labbe, qui a examiné l'ouvrier, Arthur Lefevre, âgé de 25 ans, demeurant rue Saint-Maurice, lui a prescrit vingt jours de repos.

— L'une des épingleuses de l'établissement de MM. Requilart et Scivo, fabricants, s'est fait une entorse au pied gauche. La blessée, Angèle Chiffroy, âgée de 18 ans, demeurant rue de Tourcoing, à Watrellos, devra subir une incapacité de travail de huit jours, d'après M. le docteur Dispa.

UNE TROUVAILLE. — Un chiffonnier, Théophile Diert, demeurant rue du Touquet, 129, à Tourcoing, a trouvé, sur le trottoir, une somme de cinquante francs en billets de banque et en pièces d'or et d'argent, qu'il a remis à la disposition de son propriétaire.

ENTREPRISES DU VENDREDI 1^{ER} MARS 1901. — Mme veuve Louis Lagre, rue Léopoldine Fauvart, neuf heures, église Saint-Martin. — Mme veuve Fidèle Daumaine, rue Eugénie Prouvost, neuf heures, quartier, église Notre-Dame.

LE CLASSICUS PERPETUEL pour journaux, magazines, brochures, livraisons, etc., s'ouvrant entièrement et sans effort; le plus grand de classes et de décisions chaque papier a volé sans plier ou détériorer, est en vente à la Librairie du « JOURNAL DE ROUBAIX », 71, Grande-Rue. — Prix: 3 fr. 75.

LE CLASSICUS PERPETUEL est le plus pratique, le plus simple, le plus élégant et le meilleur marché des classeurs. 808883

Les gourmets ne mangent que le beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13 et dépôts sucursales. Le kilogr. 3,80 — Frais de port, 3,60.

Communications. — ROUBAIX. — Association des anciens élèves de l'École Nationale des Arts de Roubaix. Groupe: Groupement. Réunion mensuelle le samedi 2 courant, à huit heures précises, boulevard de Paris, 29. — Comité: A huit heures précises, boulevard de Paris, 29.

UN VOL EN PLEIN JOUR. — Une somme de 500 francs dérobée dans la boutique d'un boucher. — Un vol qui dénote une audace peu ordinaire de la part de ses auteurs, a été commis, le 27 février, au préjudice de M. Lemaire, boucher, rue Holden, au Terrain, dans les circonstances suivantes: M. Paul Lemaire se préparait à se rendre, comme tous les jours, à Lille, pour y acheter ses viandes. Avant d'aller à sa demeure près du village de la Chapelle, il avait demandé à sa femme de lui préparer une somme de cinq cents francs. Mme Lemaire apporta peu après cet argent et le plaçant dans une grande valise, elle ferma dans le tiroir de la boutique. Cela fait, elle retourna à la place sur une poignée à l'intérieur du comptoir et reprit ses occupations à la cuisine.

A ce moment donc la boutique était déserte et les passants assez rares. Deux jeunes valets, qui sans doute s'occupaient de la manœuvre pour composer un nouveau coup, profitèrent de ces circonstances et avant que le boucher ne revint avec sa voiture, ils pénétrèrent dans la boutique. Courir au comptoir, prendre la valise et ouvrir le tiroir pour s'emparer du porte-monnaie fut l'affaire d'un instant. Les deux voleurs disparurent avec leur butin sans être inquiétés. On ne put tarder qu'ils avaient pris la direction de Roubaix par la Verte Rue. Les 500 francs se composaient de trois billets de banque de cent francs, de quatre-vingt pièces de cinq francs et le reste en menues monnaies.

Quand M. Lemaire revint, prêt à partir, il fut stupéfait de constater, après les explications de sa femme, le vol extraordinaire dont il avait été victime. Son premier soin fut d'avertir le garde-champêtre; celui-ci, accompagné d'un chien, se rendit au lieu du vol, mais sans succès. Les deux voleurs, qui ne se trouvaient pas à proximité, se dirigèrent vers la Verte Rue; ils ne purent être découverts.

Un peu plus tard, M. Séguin, commissaire de police, prenant en main l'enquête et faisant prévenir la police de sûreté et la gendarmerie de Roubaix. Jusqu'à l'heure actuelle toutes les recherches faites sont restées sans résultat. Grâce au signalement donné sur les auteurs du vol, on espère toutefois qu'ils seront découverts.

UNE TENTATIVE DE VOL AVEC EXTRACTION AU HAMEAU DU CAPREAU. — Coup de revolver tiré pour effrayer le voleur. — Une tentative de vol a été commise dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Jules Dourne, maître, ancien adjoint de Wasquehal, habitant rue de la Planchette au Riez, au hameau du Capreau. La maison est située le long de la chaussée, en face de la rue Nationale. C'est à l'une des fenêtres du rez-de-chaussée que le cambrioleur s'est attaqué. Après avoir fracturé la vitre, il brisa un carreau préalablement enroulé d'étoffe et pénétra dans le salon. Les quelques meubles de cette chambre furent rapidement visités, mais ils ne contenaient aucune valeur. Du reste le voleur ne s'attarda pas à trouver la sonnette car il ne s'y attendait pas et chercha à pénétrer plus avant. Il s'arrêta devant lui, dans sa précipitation à fracturer la porte d'entrée, il donna l'alarme aux habitants.

M. Courier, réveillé en sursaut, se rendit compte aussitôt que sa maison était envahie et qu'il mettait les voisins en fuite. Il tira un carreau par la fenêtre qui donnait sur la cour et tira en l'air plusieurs coups de revolver. Quelques instants après, il descendit au rez-de-chaussée et constata les empreintes commises. Le voleur avait disparu, sans rien emporter.

Dans la matinée de jeudi, M. Courier a prévenu le commandant de Roubaix.

UNE AUTRE TENTATIVE DE VOL AVEC EXTRACTION. — Une tentative de vol a été commise dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. J. B. Willen, domestique au service de M. Vinchon, avec le dessein de faire main basse sur les poules. Déjà il avait tordu le cou à deux de ces volatiles quand la fille de

M. Willen s'étant éveillée, appela son père; notre voleur s'enfuit en abandonnant même les deux poules étrangères.

Cette tentative est également ouverte au sujet de cette tentative de vol.

LE JUGEMENT des affaires plaidées jeudi dernier à la Justice de Paix, et concernant les demandes en radiation des listes électorales de certains électeurs de Lannoy n'a pas été rendu jeudi matin comme cela avait été annoncé à la fin des débats. M. Payot, juge de paix, a bien voulu dire à un de nos collaborateurs, qu'ayant besoin de prendre encore plusieurs renseignements sur ces affaires, il se voyait obligé de remettre de nouveau à huitaine les cinquante-quatre jugements qu'il avait à rendre.

UNE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir à la mairie, sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire. La séance est ouverte à cinq heures et demie. Tous les conseillers sont présents, excepté M. Salambert.

Suppléments de crédits. — Sur la demande du percepteur, le Conseil vote plusieurs suppléments de crédits concernant notamment les mandats de paiement, les crédits des édifices communaux, les frais généraux, les enfants assistés, les secours aux réservistes, l'assistance à domicile, l'assistance médicale gratuite, le renouvellement des matrices cadastrales, le chauffage des classes et l'éclairage des rues.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote un crédit de cinq cents francs pour le personnel qui sera chargé, comme il y a quatre ans, de faire le dénombrement de la population de Lys.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil approuve le montant des rôles irrécouvrables concernant la taxe sur les chiens et les prestations, et s'élevant à cinquante-et-un francs.

Assistance médicale gratuite. — Avis favorable est donné à l'addition de plusieurs personnes proposées pour être inscrites sur la liste d'assistance médicale gratuite.

Questions diverses. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Arthur Bourg, boucher, demandant qu'une rectification soit faite au tarif de bascule, et que l'on adonne celui de Roubaix et de Lannoy. Par 11 voix contre 7 le Conseil décide qu'il ne sera rien fait.

M. le Maire répond que cette dernière devra s'adresser au secrétaire de la mairie.

M. Baert demande que l'on continue l'étude des communications du conseil. La commission des travaux se réunira et examinera le cahier de charges.

Un conseiller demande que la retraite ait lieu à onze heures.

Un autre conseiller demande que l'on fasse des réparations à la rue Pétoit.

A six heures quinze, les huis-clos est prononcé pour l'examen de quelques demandes de soutien de famille.

UN HOMME QUI TOURNE AVEC UNE COURROIE DE TRANSMISSION. — Pas de blessures graves. — Un étrange accident est survenu dans la salle de la filature de MM. Boutemy frères. Il aurait pu avoir des suites très graves.

Un porteur de volants, Auguste Debrune, âgé de 15 ans, et demeurant à Watrellos, passant près d'une poulie en marche, sans que l'ouvrier ne put se rendre compte d'un choc qui lui ressentit, son tablier s'accrocha à l'avant de cette poulie et il fut lui-même entraîné dans le mouvement de rotation de l'arbre de couche. Il tourna ainsi pendant l'espace de trois minutes. Aussitôt que les ouvriers présents s'aperçurent de ce qui se passait, on arrêta la machine. Auguste Debrune fut dégagé et il ne se plaignait sous l'abondance de sa sueur. Il ne semblait en réalité nullement blessé, car, c'est miracle, que cet ouvrier n'ait pas été sinon blessé, du moins mutilé dans d'horribles souffrances. On se rappelle, à cet sujet, avec tristesse, l'accident mortel survenu l'année dernière dans de semblables circonstances à M. Edmond Berthelet fils, à Lannoy. L'accident dont vient d'être victime le jeune Debrune est survenu mardi soir à six heures. Mercredi seulement il soumit à l'examen de M. le docteur Willen, qui constata quelques plaies au bras et au pied gauche, ainsi qu'une contusion au thorax.

Les docteurs ont estimé que dans vingt jours, l'ouvrier pourrait reprendre son travail.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de M. Roly, mécanicien, rue de Leers, le fils de ce dernier, nommé Jules, âgé de 28 ans, a reçu un coup de tournevis sur la main droite. Il est resté incapable de travailler pendant l'avis de M. le docteur Wartel, occasionnera une incapacité de travail de huit jours.

TOUFFLERS. — LES RESULTATS D'UNE ADJUDICATION. — Jeudi à trois heures a eu lieu à la mairie l'adjudication de la fourniture du pain nécessaire au Bureau de bienfaisance pendant l'année 1901. Les opérations ont été dirigées par M. Henri Pouchain, maire, assisté de MM. Plouvier et Cimetière, administrateurs, et Parenty, receveur municipal. Le montant de la fourniture s'élevait à 860 francs. Il y a eu deux soumissionnaires: MM. Louis Deroubaix, boulanger à Toufflers, qui offrait un prix de 15 centimes au kilogr. d'après la taxe officielle de Lille, et Jules Loridan, qui offrait trois centimes et demi. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

LEERS. — LA FRAUDE EN VOITURE. — Une saisie importante. — Une saisie importante de tabac de contrebande a été faite, mercredi soir, par les préposés Vitot et Descamps, de la brigade de Leers, en service à Au Charbon, sur le territoire de Lys. Il était six heures environ, quand Vitot, attendant que son camarade inspecteur s'absentât de leur poste, vit venir de Leers, une voiture à quatre roues, attelée d'un cheval, qu'il se mit en devoir d'inspecter aussitôt. Nullement gêné, le conducteur causait tranquillement avec le préposé qui, toujours fouillant, en vint à visiter la bache de la voiture. A ce moment, le conducteur s'aperçut que des marchands de tabac étaient mués, et supportés par un treillis métallique placé entre deux baches. Voyant sa fraude découverte, le conducteur avait tenté aussitôt de la voiture et à toutes jambes, courant dans la direction de la Belgique, où il se rendait par un poste, vit venir de Leers, une voiture à quatre roues. Depuis deux mois, c'est la troisième saisie importante de ce genre qu'a opérée la brigade Vitot. La voiture portait l'indication de Dauchette, à Forest, mais renseignements pris, il n'existe personne de ce nom dans cette commune, comme on le soupçonnait; au conducteur, il est inconnu des préposés.

BAISEUX. — UNE MENTION HONORABLE DE SAUVEPAGE. — Une mention honorable de Sauvepage vient d'être accordée à M. Pierre Leroy, lieutenant

des douanes, à Baisieux, qui a arrêté un cheval emporté.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — Maison fondée en 1835. (Maison à Tourcoing, rue Carnot, 6) Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naisance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille douce. — Prix modérés — Exécution rapide.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. (Suite de la séance du 20 février 1901). — Comité de l'Asie Française. — Adhésion. — Par lettre du 6 février courant, M. le Président du comité de l'Asie Française sollicite l'appui de la Chambre de commerce de Roubaix en faveur de l'œuvre entreprise par cette association, qui a pour objet la protection et le développement de l'industrie et du commerce français en Asie.

La Chambre de commerce de Roubaix a répondu à l'appel qui lui est adressé, décide de s'associer aux efforts faits par le Comité de l'Asie Française et de s'inscrire comme membre adhérent du dit comité. Elle vote à cet effet, un crédit de vingt-cinq francs en regardant que la pauvreté de son budget ne lui permette pas de se montrer plus généreux.

Chemins de fer de l'Ouest. — Raccordement de Darnetal. — Par une délibération en date du 11 janvier dernier, la Chambre de commerce s'est élevée contre la suppression de circulation des trains de voyageurs sur le raccordement de Darnetal, près de Rouen, entre les relations entre le Nord et la Basse-Normandie.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ayant été saisie de cette question, vient de répondre que les résultats du Comité de l'Asie Française et du raccordement aux trains de voyageurs ne lui permettent pas de maintenir le statu quo mais que pour remédier aux inconvénients signalés par la Chambre elle se propose de créer un service d'omnibus entre les gares de Rouen-Orléans et de Rouen-Montiville, dit le dit, il déclare qu'une copie de cet avis sera adressée à la Chambre de commerce de Roubaix.

La Chambre de commerce de Roubaix se plaint à constater que tous en matière de l'impression des trains de voyageurs sur le raccordement de Darnetal, la Compagnie de l'Ouest lui a donné un commencement de satisfaction en assurant par un service d'omnibus le transport des voyageurs et de leurs bagages, transport qui se faisait jusqu'à ces derniers temps par un service d'omnibus.

Établissement de réseaux sous-marins. — Par lettre du 13 février courant, M. le Ministre du commerce fait savoir qu'il a pris note du vœu de la Chambre de commerce de Roubaix relatif à l'établissement de réseaux sous-marins de Roubaix à Lille et de Lille à Valenciennes.

En donnant l'assurance que ce vœu sera l'objet d'une attention spéciale lors de l'examen de la proposition de loi déposé par le Ministre du Commerce, le Ministre a pris ses soins au Président de la commission parlementaire chargée de l'étude du projet.

De son côté, M. le Ministre des colonies auquel le vœu de la Chambre de commerce de Roubaix a été adressé, écrit qu'en a pris une note toute particulière.

Acte est donné de cette communication.

Arrivages de coton par le Havre. — Arrivages aux bords. — En réponse à la délibération par laquelle la Chambre de commerce de Roubaix a signalé le manque de coton sur lesquels sont débarqués au Havre les balles de coton arrivant des pays de production et les saries qui en résultent pour ces balles, M. le Ministre du commerce fait savoir par lettre du 12 février courant qu'il a très sérieusement étudié la question.

Acte est donné de cette communication.

Chemins de fer de l'Ouest. — Ligne de Dunkerque. — Dans ses dernières séances, la Chambre de commerce de Roubaix a exprimé le vœu que le train 2012/2232, partant de Dunkerque pour Lille, à 5 h. 42 du soir, et le train 2251, partant de Lille vers Roubaix à 7 h. 40, 7 h. 47, 7 h. 52, 7 h. 59, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h